

# Article 2

Association Linux-Nantes \*

29 avril 2005



## 1 Projet d'article 2

« L'Association s'inscrit dans le mouvement du Libre qui vise à promouvoir l'accès universel au savoir et à la culture, selon un mode de partage fonde sur la liberté d'utiliser les ressources libres, et de les redistribuer avec ou sans modification.

L'association a pour but la promotion et la defense du Logiciel Libre, et en particulier les systemes d'exploitation libres. A travers cette association, nous souhaitons montrer que la maîtrise de l'outil informatique peut être obtenue par tous à travers des solutions respectant les 4 libertés essentielles suivantes :

- ★ liberté d'utiliser le logiciel
- ★ liberté d'étudier le fonctionnement du logiciel et de l'adapter à ses besoins
- ★ liberté de copier le logiciel
- ★ liberté d'améliorer le logiciel et de redistribuer ses améliorations pour en faire profiter la communauté.

L'association poursuit ses objectifs principalement dans le cadre de Nantes et sa region. La langue officielle de l'association est le français. Elle collabore avec les autres organisations, francophones ou non, poursuivant des objectifs similaires ou complémentaires. Les membres de l'association doivent adhérer à ses objectifs. »

---

\*Rédigé par Linux-Nantes